

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 35-2025

Objet : Signature d'un contrat de cession de représentation du spectacle « Mon petit bal de Noël » avec l'association DANS LES BACS A SABLE, représentée par Madame Florence Leite,- 22 rue Blanchard 92260 Fontenay aux roses

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale proposer un spectacle de fin d'année aux enfants des crèches de la ville

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession avec l'association « DANS LES BACS A SABLES » pour le spectacle « mon petit bal de Noël »

Article 2 : Dit que le spectacle se déroulera sur 2 représentations le 16 décembre 2025 à la salle André Malraux

Article 3 : Dit que le prix de cette prestation s'élève à 1312.42 euros TTC (mille trois cent douze euros et quarante deux centimes)

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- L'association « Dans les bacs à sable »

Chacun étant chargé, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 02 juin 2025

Le Maire,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération,



Olivier Corzani